



Schweizer Schiesssportverband
Fédération sportive suisse de tir
Federazione sportiva svizzera di tiro
Federaziun svizra dal sport da tir

Lidostrasse 6
CH-6006 Luzern
+41 41 418 00 10
info@swissshooting.ch

Dispositions d'exécution pour le Championnat suisse de groupes Carabine 10m Juniors et Elite (CSG-C10)

Edition 2026/2027 - Page 1

Doc.-N° 5.13.02 f

La division Carabine 10/50m édicte pour le Championnat suisse de groupes Carabine 10m les dispositions d'exécution (DE) suivantes:

Protection des données au Sport populaire

En prenant part au concours, le participant accepte que ses données personnelles (p. ex. nom, date de naissance, société de tir, domicile, canton, photos, etc.) soient publiées sur les listes de départ et de classement et/ou dans les médias correspondants et qu'elles soient mentionnées pendant la manifestation. La participation implique également le consentement à la transmission de ces données à un sous-traitant responsable de l'organisation et/ou du dépouillement des résultats.

Plus d'informations sur:

https://www.edoeb.admin.ch/edoeb/fr/home/datenschutz/freizeit_sport/teilnahme_sport.htm

1. Bases

- 1.1 Règlement du Championnat suisse de groupes Carabine 10m Juniors et Elite (CSG-C10)
- 1.2 Règles du Tir sportif (RTSp) de la Fédération sportive suisse de tir (FST)
- 1.3 Règles de la Fédération sportive internationale de tir (ISSF)

2. Annonce

2.1 Chef de concours du CSG-C10

Toute correspondance est à adresser au chef de concours (CC) du CSG-C10:

Martin Brupbacher

E-Mail: martin.brupbacher@swissshooting.ch

Mobile: 078 822 17 00

2.2 Centrale d'annonce des Membres de la Fédération (MF)

Les MF nomment un responsable CSG-C10 pour leur territoire. Son adresse, son numéro de téléphone et son adresse électronique (e-mail) sont à communiquer au CC du CSG-C10 de la FST jusqu'au **15 septembre 2026**.

2.3 Inscription des groupes

Les groupes participants s'inscrivent auprès des responsables de fédérations (RF) jusqu'à la date arrêtée par le MF.

Le RF communique les groupes participants, séparés par catégories, au CC du CSG-C10 au moyen du formulaire d'annonce de la FST jusqu'au **23 octobre 2026**. Les dispositions d'exécution des MF sont à joindre à cet envoi.

3. Droit de participation

3.1 Sociétés

Toutes les sociétés affiliées à un MF de la FST ont le droit de participer avec un nombre illimité de groupes.

3.2 Tireurs de groupe

La licence est obligatoire pour ce concours. Tous les tireurs du groupe doivent être titulaires d'une licence carabine 10m valable de leur société. Les sociétés sont responsables de la saisie correcte de leurs membres dans SAT/FST-Admin.

Les transferts de tireurs d'un groupe dans celui d'une autre société sont interdits en cours de la saison (1^{er} octobre 2026 - 31 mars 2027), aussi en cas de changement de domicile.

3.3 Ressortissants étrangers

En observant l'obligation de la licence, les ressortissants étrangers peuvent participer au concours dans toutes les catégories.

Les ressortissants étrangers bénéficiant d'un permis d'établissement (permis C) sont traités comme les ressortissants suisses.

Un seul ressortissant étranger peut être engagé par tour principal et par groupe au maximum.

Tous les noms et les numéros de licence des ressortissants étrangers participants doivent être communiqués au CC du CSG-C10 avant le début de la saison, au plus tard jusqu'au 23 octobre 2026 (sem. calend. 43), au moyen du nouveau formulaire d'annonce.

Pour être admis à la finale du CSG-C10, un ressortissant étranger doit avoir participé à au moins un tour principal dans un groupe de la société participante.

3.4 Membres multiples

Les membres multiples peuvent participer en tant que membre Actif-B, pour autant que leur société de base ne participe pas aux trois tours principaux du CSG-C10.

4. Commande du matériel des fédérations

La commande se fait par écrit

https://cms.swissshooting.ch/media/vmkhpuym/20260211_d_f_sgm_g10_kromer_bestellformular2026.docx

4.1 Cibles et bandes d'impression des résultats

Les responsables des MF commandent le matériel mentionné dans le tableau ci-après (<https://www.swissshooting.ch/fr/wettkampfe/schweizer-gruppenmeisterschaft-gewehr-10m-smg-g10/>) directement auprès de la Maison Kromer Print SA, 5600 Lenzburg; une copie de la commande est à adresser au CC du CSG-C10.

4.1.1 Cibles carton

Les cibles carton sont numérotées chronologiquement et doivent être utilisées pour chaque tireur et chaque groupe dans l'ordre de leur numérotation.

Les cibles commandées en trop doivent être utilisées la saison suivante.

4.2 Bandes d'impression des résultats pour cibles à marquage électronique (papier thermique)

Les bandes d'impression sont numérotées chronologiquement et doivent être utilisées pour chaque tireur et chaque groupe dans l'ordre de leur numérotation.

Les Bandes d'impression des résultats surnuméraires sont à utiliser la saison suivante.

4.2.1 Saisie des données sur les bandes d'impression des résultats

Le nom du tireur doit être inscrit sur la bande d'impression des résultats. Les résultats individuels de chaque tireur doivent être saisis dans le formulaire Excel.

Le programme pour la discipline et le genre d'arme doivent être choisis sur l'appareil de marquage. De plus, le type de cible (Carabine AC 10m ou programme utilisé) ainsi que la date doivent être clairement visibles sur la bande d'impression des résultats.

4.3 Cible électronique Meyton

La validation des compétitions sur les cibles électroniques Meyton ne s'effectue plus par voie électronique et sans Match-Key. Les résultats doivent être reportés sur la feuille de stand électronique du groupe et transmis sous cette forme au CC du CSG-C10.

4.4 Feuilles de stand de groupe électronique de la FST

La feuille de stand de groupe CSG-C10 Elite et Juniors est disponible sur le site Internet de la FST pour tous les participants:

«<https://www.swissshooting.ch/fr/wettkaempfe/schweizer-gruppenmeisterschaft-gewehr-10m-sgm-g10/>»

Le chef de groupe doit reporter intégralement les indications suivantes sur la feuille de stand de groupe:

- nom, prénom, n° de licence et position de tir de chaque tireur de groupe;
- marquage des tireurs de remplacement aux deuxième et troisième tours;
- numéro de société (SAT/FST-Admin), société de tir, numéro interne de groupe;
- adresse complète du responsable de groupe avec e-mail;
- par tour: type de cible, numéros des cibles en carton resp. des bandes d'impression des résultats.

5. Programme de tir

5.1 Structure du concours

Pour toutes les catégories le CSG-C10 comprend trois tours principaux et les concours suivants de la Finale:

- une finale en vue de l'obtention du titre de groupe champion suisse Elite
- une finale en vue de l'obtention du titre de groupe champion suisse Juniors U19 - U21
- une finale en vue de l'obtention du titre de groupe champion suisse Juniors U10 - U17

Les trois tours principaux doivent être tirés sur une installation de tir en Suisse ou dans la Principauté du Lichtenstein.

5.2 Composition des groupes

- | | | |
|----------------------|----------------------|----------------|
| - Elite: | classe d'âge ouverte | quatre tireurs |
| - Juniors U19 - U21: | 2010 - 2007 | trois tireurs |
| - Juniors U10 - U17: | 2019 - 2011 | trois tireurs |

Chaque participant ne peut, lors de chaque tour, tirer qu'avec un groupe

Les juniors peuvent être alignés avec l'Elite sans perdre le droit de retourner dans les catégories Juniors.

Seul un tireur peut être échangé par tour. Celui-ci doit être marqué sur la feuille de stand. Le tour précédent est considéré comme base.

La date de fin du concours est déterminante pour la répartition dans la catégorie Juniors (année de naissance 2007 et plus jeune).

5.3 Programme de tir des trois Tours principaux

- Elite: chaque tireur tire 40 coups par tour principal, debout à bras franc
- Juniors U19 - U21: chaque tireur tire 40 coups par tour principal, debout à bras franc
- Juniors U10 - U17: chaque tireur tire 20 coups par tour principal, debout à bras franc

Sur cible à 10 points. Lors de l'utilisation de cibles carton, un coup par visuel. Dans le cas de coups excédentaires, le nombre correspondant de meilleurs coups est supprimé.

5.4 Jaugeage

5.4.1 Procédure

Sur demande écrite de l'MF, le CC du CSG-C10 peut autoriser l'utilisation d'une machine pour l'évaluation à domicile. A cette fin, le type de machine et la dernière date de l'étalonnage doivent être mentionnés et une copie du certificat du centre d'étalonnage doit être jointe à la demande.

5.4.2 Evaluation à domicile avec machine autorisée

Les responsables des MF qui disposent d'une machine à jauger étalonnée peuvent, lorsqu'ils en ont reçu l'autorisation du CC du CSG-C10, procéder au jaugeage définitif de tous les résultats. Dans ces cas, seules les feuilles de saisie des résultats et les originaux des feuilles de stand sont à transmettre au CC du CSG-C10.

5.4.3 Evaluation sans machine autorisée

Les responsables des MF qui ne sont pas titulaire de l'autorisation requise jaugent les cibles carton au moyen d'une jauge officielle ou visuellement, sans l'aide d'une machine appropriée.

5.4.4 Limites d'évaluation

Les résultats correspondants ou supérieurs aux limites ci-dessous ne doivent être évalués que visuellement:

- Elite 1520 points
- Juniors U19 - U21 1080 points
- Juniors U10 - U17 510 points

Dans ces cas, les formulaires ad hoc rangés par catégories et groupes sont à adresser au CC du CSG-C10 avec les annexes suivantes:

- Les feuilles de stand originales (partie destinée à la FST)
- Les bandes d'impression des résultats ou l'impression Meyton
- Les cibles carton

5.5 Communication des résultats

5.5.1 Communication des groupes aux MF

La communication des résultats a lieu conformément aux DE, dans les délais fixés par les MF.

5.5.2 Communication des résultats par les MF au CC du CSG-C10

Les résultats et les annexes mentionnées au chiffre 5.4.4 doivent parvenir au CC dans les délais suivants:

1^{er} tour: mercredi, 2 décembre 2026 (sem. calend. 49)

2^e tour: mercredi, 6 janvier 2027 (sem. calend. 1)

3^e tour: mercredi, 27 janvier 2027 (sem. calend. 4)

5.6 Classification en cas d'égalité

En cas d'égalité après trois tours à domicile, appui comme suit:

Pour l'Elite et les Juniors U19 - U21:

- le total obtenu par le groupe lors du troisième tour;
- puis le total des passes de tous les tireurs du groupe dans l'ordre inverse du tir (4^e passe, 3^e passe, 2^e passe, 1^{ère} passe), lors du troisième tour.
- le total obtenu par le groupe lors du deuxième tour

Pour les Juniors U10 - U17:

- le total obtenu par le groupe lors du troisième tour;
- puis le total des passes de tous les tireurs du groupe dans l'ordre inverse du tir (2^e passe, 1^{ère} passe), lors du troisième tour;
- le total obtenu par le groupe lors du deuxième tour.

5.7 Classements

Les classements sont publiés au terme de chaque tour sur le site internet de la FST «www.swissshooting.ch».

6. Distinctions

Des cartes-couronne seront remises aux groupes totalisant, après les trois tours principaux, les résultats suivants:

- | | | |
|---------------------|---------------------|-----------------------------------|
| - Elite | 4416 points et plus | quatre cartes-couronnes à 10 frs. |
| - Juniors U19 - U21 | 3168 points et plus | trois cartes-couronnes à 10 frs. |
| - Juniors U10 - U17 | 1458 points et plus | trois cartes-couronnes à 10 frs. |

7. Frais de participation

Les frais de participation par groupe s'élèvent à:

- | | |
|---------------------|---------|
| - Elite | 75 frs. |
| - Juniors U19 - U21 | 64 frs. |
| - Juniors U10 - U17 | 57 frs. |

La facturation aux MF est assurée par le Secrétariat général de la FST.

8. Protestations

Les protestations sont à adresser par lettre recommandée au CC du CSG-C10 au plus tard cinq jours après la publication des résultats sur le site internet de la FST (une copie sera adressée au chef de la division Carabine 10/50m). La date du timbre postal fait foi.

Une caution de Fr. 50.- est à verser sur le compte IBAN CH25 0900 0000 6000 0008 3, de la Fédération sportive suisse de tir, Secrétariat général, 6006 Lucerne.

Une copie du récépissé est à joindre à la protestation.

9. Finale du CSG-C10 2027

La finale du CSG-C10 aura lieu le samedi, 27 février 2027 à Berne. Les détails seront réglés dans les DE de la finale du CSG-C10.

9.1 Nombre de groupes admis à la finale

- Elite 60 groupes
- Juniors U19 - U21 40 groupes
- Juniors U10 - U17 20 groupes

La finance de participation par groupe sera fixée dans les DE de la finale du CSG-C10.

10. Dispositions finales

Ces DE

- remplacent toutes les dispositions antérieures, notamment les DE du CSG-C10 de la saison 2025/2026 du 8 avril 2025;
- ont été approuvées par la division Carabine 10/50m le 30 mars 2026;
- entrent immédiatement en vigueur.

Fédération sportive suisse de tir

Caroline Weber-Widmer	Martin Brupbacher
Cheffe de la Division	Chef de concours du
Carabine 10/50m	CSG-C10